

# MASTER PROFESSIONNEL FINANCE

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

MASTER 2 Spécialité « Finance »									
INTITULE DES MATIERES (éléments constitutifs des UE)	UE commune	UE Spécifique	CM	TD	Crédits Euro- péens	Type Examen durée	Coef CT	Coef CC	Total Coef
<b>SEMESTRE 3</b>									
<b>UE 1 – Décisions et organisations</b>									
Gestion de trésorerie			24			CT écrit – 1h30 et CC dossier	3	2	5
Évaluation, stratégie et ingénierie financières des firmes			24			CT écrit – 2h et CC cas ou dossier	3	2	5
Gestion des risques bancaires			12			CT écrit – 2h	2		2
<b>TOTAL UE 1</b>		<b>X</b>	<b>60</b>		<b>12</b>				<b>12</b>
<b>UE 2 – Marchés, portefeuilles et risques</b>									
Marché et portefeuille obligataires			12			CT écrit – 2h	2		2
Théorie du portefeuille et gestion quantitative			24			CT écrit – 2h	4		4
Gestion du risque de taux d'intérêt			24			CT écrit – 2h	3		3
<b>TOTAL UE 2</b>		<b>X</b>	<b>60</b>		<b>9</b>				<b>9</b>
<b>UE 3 – Fiscalité, droit et finance de haut de bilan</b>									
L'imposition des produits financiers			24			CT écrit – 2h	3		3
Ingénierie sociétaire			12			CT écrit – 2h	2		2
Fiscalité des structures			24			CT écrit – 2h	4		4
<b>TOTAL UE 3</b>		<b>X</b>	<b>60</b>		<b>9</b>				<b>9</b>
<b>TOTAL S3</b>			<b>180</b>		<b>30</b>				<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>									
<b>UE 4 – Pilotage et gouvernance des Organisations</b>									
Mesure de la création de valeur et pilotage			10			CT écrit	1		1
Gouvernance des organisations			24			CT écrit – 2h	3		3
<b>TOTAL UE 4</b>		<b>X</b>	<b>34</b>		<b>4</b>				<b>4</b>
<b>UE 5 – Instruments financiers et gestion des risques</b>									
Options : théorie et utilisation			24			CT écrit – 2h	3		3
Gestion opérationnelle des portefeuilles actions et obligations			24			CT écrit – 2h et CC Dossier	2	2	4
<b>TOTAL UE 5</b>		<b>X</b>	<b>48</b>		<b>7</b>				<b>7</b>
<b>UE 6 Langues et langages</b>									
Anglais			14	14		CT écrit et oraux	3		3
Programmation tableurs				14		CT écrit	1		1
<b>TOTAL UE 6</b>			<b>14</b>	<b>28</b>	<b>4</b>				<b>4</b>
<b>UE 7 – Professionnalisation</b>									
Conférences de professionnels				24					
Méthodologie et projet professionnel				21		Epreuve pratique	1		1
Techniques d'entretien			21			Epreuve pratique	2		2
Stage individuel ou Mission en alternance						Epreuve pratique	12		12
<b>TOTAL UE7</b>		<b>X</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>15</b>				<b>15</b>
<b>TOTAL S2</b>			<b>117</b>	<b>73</b>	<b>30</b>				<b>30</b>

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein du Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management.

## ● Règles de validation et de capitalisation :

### Principes généraux :

### Principes généraux du Master Sciences du Management :

Le contrôle des connaissances et les règles de validation et de compensation reposent sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées.
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde session étant organisée en septembre pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management, spécialité « Finance » (le diplôme doit stipuler la spécialité) est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de fin de parcours.

### Dispositions relatives au projet professionnel de M2 (formation initiale):

Le projet professionnel consiste en un travail mené en groupe durant le semestre 3, en collaboration avec une entreprise ou une institution financière et qui consiste en la résolution d'une problématique « finance – contrôle » comportant analyse, diagnostic, et recommandations opérationnelles. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la spécialité.

Le projet professionnel fait l'objet d'une évaluation reposant sur un rapport de mission écrit accompagné d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et dans la mesure du possible d'un représentant de l'entreprise commanditaire du projet.

Pour les étudiants en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage :

Le projet professionnel repose sur la capacité de l'étudiant-salarié à répondre à une problématique de mise en situation, dans le cadre d'un grand oral qui comprend : une présentation par l'étudiant de la synthèse de sa fonction exercée en entreprise, puis la réponse (au plan méthodologique) à une problématique « finance – contrôle » soumis par le jury, après un temps de préparation de 4h.

#### Dispositions relatives aux stages :

Pendant la deuxième année de Master, au cours du semestre 4, les étudiants effectuent un stage d'une durée minimale de 3 mois et pouvant aller jusqu'à 6 mois. Le stage doit correspondre à une mission « finance – contrôle » d'étude ou opérationnelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la spécialité. De la même façon, l'entreprise d'accueil désigne un tuteur qui encadre le stagiaire dans l'entreprise.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la spécialité. Le stage fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant qui encadre le stagiaire et dans la mesure du possible du tuteur entreprise. A défaut d'une représentation de l'entreprise lors de la soutenance, un autre membre de l'équipe pédagogique remplace le tuteur entreprise, lequel aura adressé un avis sur le travail accompli à l'enseignant qui encadre le stage.

Les modalités d'évaluation sont identiques au stage pour les étudiants en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, pour le temps passé en entreprise durant la période de 6 mois concernée.